



## THOIRY ZOOSAFARI REÇOIT LE LABEL « SÉCURITÉ-SITE »

Le 26 juin 2019, Le ZooSafari de Thoiry a reçu le label « Sécurité-site ». Cette distinction est le fruit d'un travail conjoint entre les différents référents sûreté et est l'assurance de belles excursions familiales en toute sécurité.



© Prefecture des Yvelines



© Prefecture des Yvelines

### Le ZooSafari de Thoiry, 3<sup>ème</sup> site labellisé dans les Yvelines, après le château de Versailles et de Breteuil

Mercredi 26 juin, le Thoiry ZooSafari a donc été labellisé « Sécurité site ». La convention a été signée par le sous-préfet **Michel Heuzé**, **Loïc Baras** colonel du groupement de Gendarmerie des Yvelines, le maire de Thoiry **François Moutot** et **Thierry Duguet**, président du Groupe Thoiry.

**Dans les Yvelines, le ZooSafari de Thoiry n'est pas le seul site labellisé.** Il suit le chemin déjà tracé par le château de Versailles et de Breteuil

### Le gouvernement au chevet du tourisme français



Le Ministère de l'Intérieur a souhaité mettre en place le programme tourisme et sécurité dont le label « Sécurité site » fait partie. Véritable **marqueur visuel témoignant de la sécurité du site touristique et de la sûreté des événements qui y sont organisés**, le label est attribué par le préfet de département. Il témoigne de la coordination des dispositifs de sécurités publics et privés des sites touristiques.

Basé sur le volontariat, **tous les sites touristiques ont vocation à être labellisés.**

Le label affiché en plusieurs endroits du site (entrées, espaces de circulation), voire porté par les personnels du site, peut-être retiré si le préfet estime que la sécurité des touristes susceptibles de fréquenter le site concerné n'est plus assurée conformément à la convention.